



LETTRÉ D'ENGAGEMENT QUALITÉ DE LA DIRECTION

Dans la continuité des actions menées ces deux dernières années et des premiers effets produits par la convention de direction commune et de coopération entre les EHPAD de Châlus et de Nexon sur le plan de la démarche qualité : groupe de travail inter établissement (GTI), COPIL qualité commun, réunion « partage culture d'établissement », ..., j'ai souhaité revenir vers vous chaque début d'année.

Cette démarche engagée nécessite l'implication et la motivation de l'ensemble du personnel avec comme **objectifs qualité 2019** :

- **l'évaluation interne de l'axe 4 – PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT**
- **l'adoption par les instances et la mise en œuvre des deux projets d'établissement pour la période 2019-2023. Une synthèse vous sera présentée en réunion du personnel avant l'été 2019.**
- **la poursuite de la réalisation deux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) 2017-2021. Une synthèse à mi-CPOM vous sera présentée avant l'été 2019.**

Je vous rappelle que l'année 2021 constitue l'échéance de notre prochaine évaluation interne et 2023 celle de notre prochaine évaluation externe. Les thèmes choisis pour ces évaluations sont conformes aux recommandations de l'ANESM¹ :

Axe 1 : la garantie des droits individuels et collectifs,

Axe 2 : la prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents,

Axe 3 : le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance,

Axe 4 : la personnalisation de l'accompagnement,

Axe 5 : l'accompagnement de la fin de vie.

La pérennité de cette démarche qualité ne peut aboutir qu'avec la volonté forte d'impliquer chacun d'entre vous à travers la participation à des groupes de travail, à des formations et à des temps d'information.

Je compte sur l'implication et la mobilisation de chacun, comme vous pouvez compter sur les miennes.

Nexon, le 05 février 2019.

Le Directeur,
David PENNEROUX.

¹ Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux